

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 344-2024

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Cookshire-Eaton :

QUE le conseil de ladite municipalité a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, le *Règlement numéro 344-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* afin d'encadrer le développement résidentiel du secteur Johnville;

QUE la MRC du Haut-Saint-François a émis le certificat de conformité au schéma d'aménagement le 19 juin 2024;

QUE ledit règlement est actuellement déposé au site Internet de la Ville dans le répertoire des règlements municipaux au <https://cookshire-eaton.qc.ca/citoyens/services-municipaux/reglementation/> ainsi qu'au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous (greffe.cookshire-eaton@hsfqc.ca).

Donné à Cookshire-Eaton, ce 6 juillet 2024.

La greffière adjointe
Françoise Ruel